

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 594

72 – SARTHE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU MANS

Ventes et cessions

431 742 352 RCS Le Mans.

SCI D'IF.

Forme : Société civile immobilière.

Capital : 80000 EUR.

Adresse : lotissement du Parc de la Monnerie N° 7, 72200 La Flèche.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion SCI D'IF Société civile immobilière au capital de 80 000 euros Lotissement du Parc de la Monnerie n°7 72200 LA FLECHE 431 742 352 RCS LE MANS Et SOFIA IMMO Société par actions simplifiée au capital de 1 500 000 euros 2 rue Georges Clémenceau 44600 ST NAZAIRE 501 632 095 RCS ST NAZAIRE Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 22 mai 2018 à Saint Nazaire, La société SCI D'IF, société à responsabilité limitée au capital de 80 000 euros, dont le siège social est Lotissement du Parc de la Monnerie n°7, immatriculée au RCS de LE MANS sous le numéro 431 742 352, et la société SOFIA IMMO, société par actions simplifiée au capital de 1 500 000 euros, dont le siège social est 2, rue Georges Clémenceau 44600 ST NAZAIRE, immatriculée au RCS de ST NAZAIRE sous le numéro 501 632 095, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SCI D'IF par la société SOFIA IMMO. La société SCI D'IF ferait apport à la société SOFIA IMMO de la totalité de son actif, soit 492 573 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 336 648 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 155 925 euros. La société SOFIA IMMO détenant la totalité des 80 parts composant le capital social de la société SCI D'IF, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de SCI D'IF détenues par SOFIA IMMO un mali de fusion de 88 575 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2018, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par SCI D'IF depuis le 1er janvier 2018 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par SOFIA IMMO. La société SCI D'IF sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 30 juin 2018. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L.236-14 et R.236-8 du Code de Commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de Commerce compétent. Conformément à l'article L.236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé : - au Greffe du Tribunal de Commerce du Mans pour la société SCI

D'IF en date du 29 mai 2018, - au Greffe du Tribunal de Commerce de St Nazaire pour la société SOFIA IMMO en date du 24 mai 2018..

